



Conseil scolaire du Grand Nord  
Service des finances – bureau de la paie

**Horaire de la paie destiné aux membres  
du personnel enseignant suppléant  
Année scolaire 2023-2024**

<b>Tâches travaillées pour la période de travail</b>	<b>Date de paiement</b>
du 27 août au 9 septembre	le 22 septembre
du 10 septembre au 23 septembre	le 6 octobre
du 24 septembre au 7 octobre	le 20 octobre
du 8 octobre au 21 octobre	le 3 novembre
du 22 octobre au 4 novembre	le 17 novembre
du 5 novembre au 18 novembre	le 1 décembre
du 19 novembre au 2 décembre	le 15 décembre
du 3 décembre au 16 décembre	le 29 décembre
du 17 décembre au 30 décembre	le 12 janvier
du 31 décembre au 13 janvier	le 26 janvier
du 14 janvier au 27 janvier	le 9 février
du 28 janvier au 10 février	le 23 février
du 11 février au 24 février	le 8 mars
du 25 février au 9 mars	le 22 mars
du 10 mars au 23 mars	le 5 avril
du 24 mars au 6 avril	le 19 avril
du 7 avril au 20 avril	le 3 mai
du 21 avril au 4 mai	le 17 mai
du 5 mai au 18 mai	le 31 mai
du 19 mai au 1 <sup>er</sup> juin	le 14 juin
du 2 juin au 15 juin	le 28 juin
du 16 juin au 29 juin	le 12 juillet
du 30 juin au 13 juillet	le 26 juillet
du 14 juillet au 27 juillet	le 9 août
du 28 juillet au 10 août	le 23 août